



FORMATION TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) SPECIALISATION CITERNE

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances nécessaires au transport en citerne de marchandises dangereuses sur l'ensemble du territoire des pays signataires des accords ADR, conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD du 29 mai 2009.

PUBLIC :

Tout conducteur assurant le transport de marchandises dangereuses en national ou en international des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8, 9 dans des véhicules-citernes > à 1 m³ ou des véhicules-batteries de capacité supérieure à 1 m³ ou des conteneurs-citernes de capacité individuelle supérieure à 3 m³.

PRE-REQUIS :

Etre titulaire de la «Formation de base» en cours de validité.

CONTENU :

- Les produits concernés par la spécialisation
- Comportement et caractéristiques de ces produits, y compris les gaz
- Les risques associés aux marchandises dangereuses transportées y compris les gaz
- Les équipements de protection
- Les équipements spécifiques des véhicules citernes, véhicules-batteries et conteneurs-citernes
- Les opérations de chargement/déchargement
- La signalisation des véhicules citernes, véhicules-batteries et conteneurs-citernes
- Documents réglementaires, sûreté
- La circulation et le stationnement des véhicules
- Le comportement des véhicules-citernes, véhicules-batteries et conteneurs-citernes
- L'intervention en cas d'accident

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs BVT, Organisme agréé par Arrêté Ministériel du 6 décembre 2012 – modifié par Arrêté Ministériel du 5 novembre 2013 N° NOR : DEVP1241083A modifié par DEVP1328438A.

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Jean-François NELZY

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle de cours équipées de moyens multimédias.
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation sur simulateur de feu
- Supports pédagogiques



FORMATION TRANSPORTS DE MATIERES DANGEUREUSES (TMD) SPECIALISATION CITERNE

DATES DE FORMATION :

Consulter AFA pour le calendrier des sessions.

DURÉE :

4 jours soit 28 heures.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation finale : QCM avec note éliminatoire

Evaluation pratique : au fur et à mesure de la progression pédagogique

L'évaluation finale est réalisée par le Formateur de l'organisme BVT.

SANCTION VISÉE :

Certificat ADR spécialisation « Citerne étendue », en cas de réussite à l'examen.